

Intéressement Participation 2019

Exercice 2018

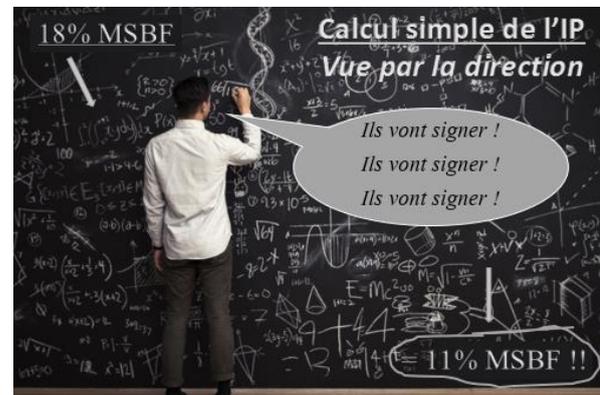
Ce qu'il faut savoir...

Le calcul et la répartition de l'intéressement et de la participation se font en application de l'**Accord de Groupe relatif aux exercices 2018 – 2019 – 2020** signé le 22 mai 2018 par la CFE-CGC, CFDT et CAT.

Cet accord impose un reversement maximum de la **Masse Salariale Brut France** à 11% avec de nombreux critères, alors que TOTAL pouvait aller **jusqu'à 18%** de la MSBF comme la plupart des grands groupes.
Manque donc plus de 4000€ minimum par salariés.

Au final, **seul 10,27%** de la MSBF (138.75 Millions d'€) sera distribué aux salariés, les critères ROE*, TRIR et locaux n'ayant pas été atteints ! **La direction économise ainsi près de 10 millions d'euros sur le dos des salariés.**

Et l'année prochaine ? La participation 2020 sur l'exercice 2019 s'annonce encore plus défavorable pour les salariés. Elle est liée à des critères qu'a toujours dénoncé la CGT, car dépendant de contextes extérieurs ou instaurant une discrimination d'une entité à une autre. L'objectif TRIR, avec des critères plus stricts, sera encore plus difficile à atteindre, ainsi que malheureusement le critère zéro accident mortel (décès d'un salarié en Normandie en février). Espérons que les critères locaux (négociés en ce moment) ne soient pas eux non plus inatteignables !



Enveloppe globale Intéressement/Participation

~~Demande de la CGT =
18% MSBF Maxi~~

Refusé !

Accord signé =
11% MSBF Maxi

Montant Réel distribué
après critères =
10,27% MSBF

Critères financier

3,69%

ROE *

Max
4%

4%

ROE comparé **

Max
4%

Critères sécurité

0.4

Accident
Mortel

Max
0,4 %

1.27

TRIR

Max
1,6 %

Critères locaux

0.48

RSE

Max
0,5 %

0.43

Proximité

Max
0,5 %

* **ROE** : niveau du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe :
ROE 2018: 12,23% inférieur à l'objectif fixé à 13%

** **ROE Comparé** : Moyenne glissante sur 3 ans du ROE du Groupe, comparée à la moyenne glissante sur 3 ans du ROE de chacun des 4 pairs Exxon, BP, Shell, Chevron :

Optimisation, Abondement, Placements de vos primes I/P

Vous pouvez saisir vos choix de placement de l'Intéressement & Participation dans le Self PH7 et le cas échéant les modifier autant de fois que vous le souhaitez, **jusqu'au 3 mai 2018 inclus**.

Attention : EN L'ABSENCE DE RÉPONSE DU SALARIÉ (avant le 3 Mai inclus) la prime d'intéressement sera placée intégralement sur le PEC / fonds monétaire. Vous perdrez donc l'abondement du PEGT ! La prime de participation sera placée à moitié sur le PEGT – fonds monétaire, à moitié sur le PERCO.

- **SI VOUS FAITES LE CHOIX D'UN VERSEMENT SUR SALAIRE** en tout ou partie, il s'ajoutera au salaire net imposable. Le paiement de la prime d'intéressement et de la participation sera effectué le 24 mai.
- **SI VOUS FAITES LE CHOIX DE PLACER** en tout ou partie, la somme bénéficiera de l'abondement de l'employeur et sera bloquée 5 ans. Le placement sur Amundi sera effectué le 31 Mai.
- **OPTIMISATION de l'abondement employeur** : Un simulateur personnel est disponible sur votre PH7 – Epargne Salariale
- **VÉRIFIEZ SUR QUEL FONDS VOUS AVEZ DÉJÀ PLACÉ VOTRE SUPPLÉMENT D'INTÉRESSEMENT DE FÉVRIER** (par défaut sur le PEC si vous n'avez pas répondu) car l'abondement est annuel.

Plan	Versement optimum du salarié	Plafond d'abondement brut annuel versé par l'employeur ¹		
PEGT				
Versements mensuels ou Versements ponctuels ou Primes d'intéressement et/ou de participation	Pour les 100 premiers euros	100 €	300 %	300 €
	Pour les 200 € suivants	200 €	100 %	200 €
	Pour les 1 000 € suivants	1 000 €	50 %	500 €
PEC				
Versements mensuels au maximum de 135 € Primes d'intéressement et/ou de participation	1 620 €	50 %	810 €	
PERCO				
Partie fixe : versements mensuels au maximum de 16,5 €, primes d'intéressement et/ou de participation	360 € ²	300 %	1 080 €	

SUR QUELS FONDS PLACER SON EPARGNE ?



RISQUE 6 : TOTAL Actionnariat France Compartiment A Part C (Capitalisation) = Actions TOTAL avec dividendes réinvestis
TOTAL Actionnariat France Compartiment A Part D (Distribution) = Actions TOTAL avec paiement trimestriel des dividendes sur votre compte.

RISQUE 5 : TOTAL Actions Européennes / TOTAL Actions PME

RISQUE 4 : TOTAL Diversifié Équilibre et Solidaire / TOTAL Actions Long Terme (PERCO gestion autonome)

RISQUE 3 : TOTAL Gestion Flexible Patrimoniale / TOTAL Obligations

RISQUE 1 : TOTAL Monétaire
 TOTAL Monétaire reste le fond de placement le moins risqué même si il est en ce moment en très légère baisse.

Pour votre information, il est aussi possible d'arbitrer (de changer de fonds de placement) votre argent placé. N'hésitez pas à nous solliciter si vous avez besoin d'informations complémentaires.
 (Permanence au local CGT-F017 du CSTJF tous les jours à partir de 13H)

- ❑ Il faut placer **1300 €** minimum dans le **PEGT** pour bénéficier de **1000 €** d'abondement.
- ❑ Il faut placer **1620 €** minimum dans le **PEC** pour bénéficier de **810 €* d'abondement**.
- ❑ Il faut placer **360 €** minimum dans le **PERCO** pour bénéficier de **1080 €** d'abondement**.

* Abondement PEC

Si vous versez déjà mensuellement dans le PEC au moins 135 €/mois soit 1 620 €/an sur le PEC, vous avez déjà atteint le plafond.
Si vous versez moins de 135€/mois, placez la différence afin d'atteindre le plafond maxi.
 (Exemple : Si vous versez 100€/mois soit 1200€/an, placez encore 420€ dans le PEC pour atteindre 1620€ de placement et donc l'abondement maxi de 810€)

** Abondement PERCO

Si vous versez déjà mensuellement le maximum de 16.5 €/mois sur le PERCO (auquel s'ajoute 0.5% du salaire mensuel brut), **il faut encore placer 162 €** afin de bénéficier du maximum d'abondement.

Centre Scientifique
 & Technique Jean Féger
 F017 - avenue Larribau
 64018 PAU Cedex
 05 59 83 42 56 / 60 43 / 68 21

Tour Coupole
 & St Martin d'Hères
 04B01 - 2 place Jean Millier
 La Défense 6, 92078 PARIS
 01 47 44 43 41
 01 41 35 52 45

Pôle Étude Recherche
 Lacq (PERL)
 Pôle Économique 2 - BP47
 64170 LACQ
 05 59 67 37 37

@CGTTtotal
 facebook.com/CGTTtotal
 amont-holding.cgt-ues@total.com
 ep.cgtttotal.fr
 06 28 78 94 34